Nations Unies S/2021/63



Distr. générale 19 janvier 2021 Français Original : anglais

Lettre datée du 19 janvier 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous écrire en réponse aux observations formulées par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Mark Lowcock, dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 14 janvier 2021 au sujet de l'accès humanitaire dans les zones contrôlées par le Gouvernement yéménite. M. Lowcock a indiqué que l'accès s'était détérioré et ajouté que parmi les faits récemment signalés figuraient des entrées par effraction dans des entrepôts, la détention d'intervenants humanitaires, la saisie d'articles de secours et des attaques contre des locaux humanitaires. Le Gouvernement se voit dans l'obligation de répondre à ces observations et de préciser ce qui suit :

Le Gouvernement a toujours été et demeure déterminé à appuyer et à faciliter l'action vitale que mènent l'ONU et toutes les autres organisations humanitaires au Yémen. Il s'efforce notamment de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, l'exonération de droits de douane sur les produits humanitaires, ainsi que le stockage, la sécurisation et la distribution aux bénéficiaires visés partout dans le pays de l'aide financée par les généreuses contributions de la communauté internationale. Le Gouvernement rappelle cependant que certaines difficultés indépendantes de sa volonté peuvent se présenter et qu'il est toujours disposé à collaborer avec les organismes des Nations Unies pour les régler immédiatement, surtout lorsqu'elles ont été signalées. Si cette volonté transparaît clairement dans les précédents exposés présentés par M. Lowcock au Conseil de sécurité, les observations qu'il a formulées devant le Conseil le 14 janvier sont plus surprenantes.

Il semblerait que les observations de M. Lowcock se rapportent aux faits survenus dans des entrepôts du Programme alimentaire mondial (PAM) à Aden. Comme il a été précisé au Groupe d'experts sur le Yémen, preuves à l'appui, ces faits concernaient des aliments périmés et pourris, stockés dans des tentes en plastique du PAM à 59 mètres des bassins d'une installation de traitement des eaux usées, sans isolation au sol et à des températures d'au moins 36 °C. Le Gouvernement a dû intervenir, conformément aux procédures établies, pour empêcher la distribution de ces aliments et prévenir une crise sanitaire parmi les bénéficiaires, et attend toujours avec intérêt de connaître les mesures prises par le PAM pour régler ces problèmes de stockage. L'intervention du Gouvernement n'a pas entraîné l'arrêt des opérations du PAM et n'a porté que sur 2 des 22 entrepôts du Programme à Aden. Bien que les autorités locales d'Aden et le PAM s'emploient à trouver une solution, ce dont il convient de se féliciter, le Gouvernement estime qu'il importe de tenir le Conseil de sécurité informé de la situation et d'établir clairement la distinction entre le fait





d'entraver l'action humanitaire, ce à quoi continuent de s'employer les houthistes, et le fait d'empêcher des Yéménites de consommer des aliments périmés et pourris, responsabilité qui incombe aux autorités gouvernementales.

Enfin, je tiens une nouvelle fois à exprimer à l'ONU la sincère reconnaissance du Gouvernement yéménite pour l'action humanitaire menée sous la direction de M. Lowcock en vue d'atténuer la crise humanitaire au Yémen, et à réaffirmer au Conseil de sécurité et à l'Organisation sa volonté inébranlable d'appuyer les opérations des organismes humanitaires au Yémen, de coopérer avec eux et de les aider de toute autre manière à surmonter tout obstacle qu'ils pourraient rencontrer.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité pour examen et de le faire publier comme document du Conseil.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Abdullah Ali Fadhel **Al-Saadi**

21-00702